



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Permis de construire

Question écrite n° 47919

Texte de la question

Alerte par un certain nombre d'architectes, M. Marcel Roques souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur un projet de réforme du code de l'urbanisme. Dans un but de simplification de celui-ci, un projet de loi envisagerait la suppression du permis de construire pour les constructions de moins de 250 metres carres. Une telle mesure aurait des consequences graves non seulement sur l'avenir de la profession d'architecte mais aussi sur l'esthetique de notre environnement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure la loi du 3 janvier 1977 est susceptible d'etre modifiee et s'il compte associer les architectes a cette reforme.

Texte de la réponse

Il est exact qu'a la demande du Premier ministre le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme a mis a l'etude une reforme du code de l'urbanisme qui s'insere dans les objectifs de simplification de la reglementation et de reforme de l'Etat fixes par le Gouvernement. Cette reforme pourrait effectivement avoir une incidence sur les regles relatives au permis de construire qui conditionnent, dans les textes actuels, la definition du champ d'intervention des architectes. Le ministre de la culture suit avec attention les travaux du ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47919

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 1997, page 446

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 946